

L'école n'arrive pas à délier les langues

Par Luc Cédelle, *Le Monde de l'Éducation*, mercredi 10 février 2010

Sur les langues étrangères, notre système scolaire patine. Un chiffre résume l'état des lieux : les résultats 2008 du TOEFL (*Test of English as a foreign language*, examen exigé par les universités anglo-saxonnes à l'inscription d'un non-anglophone). Les étudiants français n'apparaissent qu'au 69^e rang mondial sur un classement de 109 pays, ex aequo avec la Bulgarie, la Biélorussie et la Lettonie.

Ce n'est pas le niveau de nos professeurs qui est en cause, mais notre modèle d'enseignement. Comment apprend-on une langue ? Les polyglottes ont leur réponse : rapidement, intensément et en immersion, c'est-à-dire en utilisant la langue d'apprentissage pour agir et interagir. L'éducation nationale fait le contraire : on y étudie une langue pendant des années, à petites doses et comme une discipline désincarnée.

Comment changer la donne ? La question de l'âge optimal pour entamer un apprentissage en langues étrangères divise les spécialistes, de même que celle d'un âge limite au-delà duquel l'absorption, à la manière des jeunes enfants, devrait céder le pas à un apprentissage structuré. En revanche, un consensus existe sur quelques points-clés : les chercheurs sont tous favorables au développement de l'apprentissage précoce, encouragent l'immersion, et insistent sur l'importance du « temps d'exposition » à la langue.

Claire Tardieu, professeur à l'IUFM de Paris, rappelle que pour la langue maternelle, ce temps d'exposition est d'environ 12 000 heures, entre 1 an et 6 ans. A titre de comparaison, sur les sept années de collège et de lycée, le temps d'exposition à la première langue vivante est estimé à 714 heures.

Pour répondre à la recommandation de précocité, l'apprentissage d'une langue vivante a été institué à l'école primaire. Le processus s'est engagé dès 1989, mais la véritable impulsion a été donnée en 2001 par Jack Lang, alors ministre de l'éducation, avec le plan Langues vivantes à l'école primaire. Il s'agissait pour lui de la « première étape » d'un projet plus vaste permettant « à chacun de parvenir à une connaissance satisfaisante de plusieurs langues vivantes étrangères ». Neuf ans plus tard, l'enseignement d'une langue vivante concerne 31 % des classes de CP et quasi-

ment 100 % des CE2, CM1 et CM2, mais ce succès quantitatif masque une grande faiblesse qualitative.

Maitre de conférences en sciences du langage à l'IUFM de l'université de Nantes, Marie-Ange Dat a suivi de près la mise en place de cette politique : avant de devenir chercheuse, elle a été professeur des écoles de 1997 à 2004 dans l'académie de Toulouse. « *Ce plan, dit-elle, nous engageait sur le bon chemin, mais aucun des ministres suivants n'a accompagné le projet.* » Selon elle, le cadre européen commun de référence pour les langues, qui fixe l'objectif d'un niveau A1 à la fin du CM2, permet de « *sortir de l'immobilisme* ». Mais, dans la pratique, l'école est loin du compte, à commencer par la formation des enseignants qui fait défaut.

Les chercheurs sont favorables à l'apprentissage précoce

Théoriquement, les concours leur imposent le niveau B2 en langue vivante (niveau acquis en fin de lycée), mais en l'absence de note éliminatoire et comme les notes se compensent d'une matière sur l'autre, il s'agit d'une fausse obligation. « *Et parler une langue n'implique pas forcément de savoir l'enseigner!* », ajoute M^{me} Dat.

Par ailleurs, seules certaines académies imposent aux maîtres déjà en poste d'avoir une habilitation en langue vivante, et la pression s'accroît pour que tous, préparés ou non, s'y collent. « *C'est le cas dans l'académie de Nantes, et c'est contre-productif* », déplore-t-elle. Les professeurs des écoles font tant bien que mal entrer 1 heure 30 de langue vivante dans les 24 heures de cours par semaine aux élèves, mais sans, pour la plupart, avoir les moyens d'un enseignement de qualité.

La situation dans le secondaire n'est pas une consolation. Symbole du dédain qui pèse sur la pratique, il n'y a pas d'épreuve orale au baccalauréat en langue vivante 1. C'est donc l'écrit qui « organise » l'enseignement en amont et, faute d'entraînement, l'inhibition qui continue de régner sur l'expression en langues étrangères. Sauf pour les élèves qui peuvent multiplier les séjours linguistiques ou

bénéficier de cours privés. La « pratique d'une langue vivante étrangère » figure pourtant en deuxième position parmi les sept piliers du « socle commun de connaissances et de compétences » requis par la loi d'orientation de 2005. La maîtrise du niveau européen A2 (utilisateur élémentaire) est requise à la fin du collège.

Le fait de désigner ainsi un objectif est un point d'appui. Mais il faut aussi compter avec des obstacles déroutants. Certains professeurs de langue, au risque de se refermer sur eux-mêmes, continuent d'opposer la « culture » à la « communication », synonyme à leurs yeux de dérive utilitariste. « *Je n'en peux plus d'entendre que la langue, c'est d'abord la littérature et la culture académique* », s'emporte M^{me} Dat. « *Il y a un ordre dans les acquisitions. La conversation courante arrive avant l'étude de la poésie, et on ne peut pas apprendre l'oral en commençant par l'écrit.* » La chercheuse voudrait aussi que les concours d'enseignement intègrent des compétences didactiques. Mais chez ses collègues universitaires, le vent souffle exactement dans le sens contraire...

Élément de progrès dans un océan de stagnation, les disciplines non linguistiques (DNL) désignent les enseignements dispensés dans une langue étrangère, comme dans les classes européennes. Cette pratique se développe, mais ne touche encore qu'une frange des élèves du secondaire : environ 200 000 collégiens ou lycéens sur plus de 5 millions. Ce mode d'enseignement, efficace mais très exigeant en compétences, ne peut s'étendre d'un coup de baguette magique, même si la réforme du lycée prévoit d'y recourir pour donner une « excellence internationale » à la filière littéraire.

Pour le moment, l'éducation nationale ne semble pas avoir, sur l'enseignement des langues, de vision stratégique. Une opportunité pour les sociétés privées, qui cultivent tout ce que l'éducation nationale ne fait pas ou pas assez : travail en petits groupes, recours à Internet, séquences d'immersion, etc. Et le Wall Street Institute, société bien française, se pique de faire la leçon au service public : « *Le niveau en langue n'a pas grand-chose à voir avec le niveau scolaire, et permet d'illustrer qu'avec une méthode pédagogique éprouvée et cohérente d'apprentissage les résultats sont présents.* » ■